

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/11/2021

Délibération N° 2021 - 38 : Tarif Eau & Assainissement 2022

L'an deux mille vingt et un et le deux novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUITHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine,

Étaient absents et excusés : DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, OUGIER Isabelle

Pouvoirs : DUSSERT Cédric donne pouvoir à Camille JOUFFREY

Secrétaire de séance : OUGIER Jean Patrick

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix du forfait Eau – Assainissement doit être adopté chaque année.

Le Maire propose de le maintenir pour 2022 soit :

- EAU : 48€/an
- ASSAINISSEMENT : 96€/an

auquel s'ajouteront les taxes nationales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir pour 2022 les mêmes tarifs du forfait Eau et Assainissement auquel s'ajouteront les taxes nationales.

- EAU : 48€/an
- ASSAINISSEMENT : 96€/an

Redevance payable en 2 fois : Juillet et décembre de chaque année.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
PICHOU Christian

